Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 118 (1973)
Heft: 2

Artikel: À propos de service civil
Autor: Mulinen, Frédéric de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348531

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos de service civil

NOTE DE LA RÉDACTION

Après la prise de position précise et documentée du colonel commandant de corps Ernst, parue dans le numéro de novembre 1972, la RMS présente deux nouvelles études consacrées à ce sujet d'actualité. Les points de vue des auteurs, lieutenant-colonel EMG Frédéric de Mülinen et lieutenant-colonel Bernard de Montmollin apporteront, chacune dans leur domaine, des contributions utiles à l'analyse de ce problème.

Nombreux sont ceux qui, en Suisse, réclament un engagement international plus prononcé de la part de la Confédération et une solidarité plus grande avec les régions économiquement moins développées du tiers monde. Le service civil pourrait-il fournir les effectifs nécessaires à un tel engagement? C'est à cette question, ce nouveau genre de service étranger, que nous consacrons les présentes lignes.

Quelles que soient sa conception et sa forme, le service civil est, comme son pendant militaire, nécessairement organisé et contrôlé par l'Etat. Un système échappant à l'Etat ne saurait prétendre à la qualification de service. Il appartient donc à l'Etat qui instaure un service civil d'en déterminer le rôle et de l'organiser en conséquence. De ce rôle et de cette organisation découlent ensuite les fonctions et tâches particulières dévolues aux agents du service civil ou, terme plus concis, serviteurs civils. Nous retiendrons par la suite cette dernière expression qui a l'avantage de mettre en valeur l'idée de servir.

Tout engagement à l'étranger de moyens fournis par la Confédération doit, pour ne pas courir à l'échec, respecter quelques principes fondamentaux tant pour la préparation que pour l'action. A cet effet, il importe d'aborder successivement les besoins des lieux d'engagement, les possibilités suisses et les qualifications individuelles requises.

I. Les besoins

Sur le terrain, les besoins peuvent être des plus divers. Ils seront peut-être de longue durée, voire même permanents, résultant d'une disproportion entre l'effectif des populations et les moyens de survie à leur disposition. Il s'agira ainsi par exemple de tirer un meilleur profit des ressources

du sol en le fertilisant, en introduisant de nouvelles cultures, en encourageant l'élevage, en créant des fromageries, de petits ateliers et en instruisant les habitants en conséquence.

Les besoins pourront aussi être temporaires, passagers et de nature et d'intensité variables en raison d'une situation de catastrophe plus ou moins grande résultant d'un désastre naturel (tremblement de terre, inondations, raz-de-marée, éruption volcanique, ouragan, etc.) ou d'un conflit armé. Il s'agira en première urgence de mesures immédiates pour sauver des vies humaines en péril (dégagement de décombres, de lieux inondés notamment), en seconde urgence d'assurer la survie des populations touchées en leur fournissant les soins médicaux et les vivres indispensables et, selon le climat et les conditions météorologiques, également un minimum de moyens d'habillement et d'habitat. En troisième urgence enfin viendront des mesures de toutes sortes destinées à rétablir peu à peu une situation normale (hygiène publique, remise en état des services publics, transports, ravitaillement et reconstitution des stocks et réserves de vivres et médicaments, etc.).

Pour tous ces cas de besoins, aussi bien temporaires que permanents, la main-d'œuvre se trouvera généralement sur place en quantité suffisante. Les spécialistes par contre feront la plupart du temps défaut.

Tout engagement doit être préparé. On ne saurait envoyer des moyens de secours sur le terrain sans reconnaissance préalable. Pour de petites actions l'envoi d'une personne qualifiée peut suffire. Dès que l'action prend une certaine importance, une reconnaissance en équipe s'impose.

L'action, une fois décidée, devra être conduite. Une personne dirigeante suffira pour une action peu importante. Lors d'un engagement plus important, le chef devra être secondé; il aura éventuellement besoin d'un état-major et il pourra même y avoir plusieurs niveaux hiérarchiques.

En un mot, les besoins du terrain se résument à une demande de cadres de différents niveaux et de spécialistes, la gamme des spécialités requises étant très vaste. Tout ne pouvant être prévu sur le papier et la réalité du terrain réservant toujours des surprises, cadres et spécialistes doivent avoir, si possible, en plus d'une solide formation encore une pratique bien éprouvée dans leurs domaines respectifs et savoir improviser.

II. Possibilités suisses

La volonté politique fédérale en faveur du tiers monde se manifeste depuis nombre d'années par l'aide humanitaire (financement d'actions brèves ou de longue durée faites par des tiers, actions souvent à caractère médical) et la coopération technique (affectation de personnes et de fonds à des projets destinés à promouvoir notamment l'économie rurale).

A l'aide humanitaire et à la coopération technique vient de s'ajouter un nouvel élément. Le « Délégué du Conseil fédéral pour les missions en cas de catastrophe à l'étranger » a pris ses fonctions en automne 1972. L'aide en cas de catastrophe est destinée, comme son nom l'indique, à faire face à des situations de besoins à la fois subits, importants, et d'une durée plutôt courte. Parée pour les cas d'urgence, ce qui est le plus difficile, elle sera évidemment en mesure de répondre également à des besoins ultérieurs de plus longue durée.

La Confédération disposera ainsi, l'aide en cas de catastrophe une fois mise en place, des organes nécessaires pour dispenser à l'étranger son aide et des secours les plus divers.

En plus de l'action fédérale directe, il est prévu que l'organisation d'aide en cas de catastrophe mette ses moyens également à la disposition d'organisations tierces, notamment du Comité international de la Croix-Rouge et de la Croix-Rouge suisse.

Devant la grande inconnue des situations de catastrophe possibles, il s'agit de créer une sorte de réservoir dans lequel on puisse puiser les personnels et matériels convenant, en quantité et en qualité, au cas d'espèce. Ce réservoir ne saurait exister au sens figuré, car il n'est pas question, cela coule de source, de concentrer et d'immobiliser des moyens en un lieu quelconque, en vue d'un engagement très hypothétique. Le réservoir doit être réalisé en créant la disponibilité pour le cas d'urgence de moyens engagés dans le circuit économique normal. Pour ce qui est des personnes, les qualités requises sur le terrain ne se trouvent, en effet, que chez des personnes affectées, dans la vie de tous les jours, à des tâches pas trop différentes de celles auxquelles ces mêmes personnes seraient confrontées en cas d'engagement à l'étranger. En d'autres termes, il importe de mettre à profit de l'aide en cas de catastrophe l'expérience et les aptitudes professionnelles.

C'est dans cette optique que le Comité international de la Croix-

Rouge, localisé en un lieu périphérique de la Suisse, a créé voici une dizaine d'années un « groupe pour missions internationales » (GMI) administré depuis Berne, lieu plus central. Le GMI a établi un fichier comprenant une centaine de spécialistes: médecins, transports, administration et commissariat, ravitaillement. Les uns appartiennent au secteur privé tandis que d'autres sont fonctionnaires de la Confédération, notamment officiers instructeurs. Les membres du GMI peuvent, ayant l'accord de leur employeur, donner suite dans des délais très brefs, pour certains de 24 heures seulement, à un appel du CICR pour une mission de quelques semaines.

Le système du GMI montre une possibilité pour des engagements individuels à l'étranger. Pour des actions d'une certaine envergure, des équipes entières de spécialistes sont requises. Or, le travail en équipe ne s'improvise pas. Il importe en conséquence de prévoir dans le réservoir de l'aide en cas de catastrophe, des équipes non seulement constituées, mais surtout bien rodées. L'idéal serait de pouvoir disposer d'équipes de 5 à 10 personnes, l'effectif étant fonction du travail à accomplir. L'équipe chirurgicale pourrait comprendre un à deux chirurgiens, un anesthésiste et deux infirmiers. Les équipes techniques type sapeurs-pompiers et déblayage, type ravitaillement (magasinage, distribution) ou type transport compteraient de préférence une dizaine de personnes, tandis que l'effectif de l'équipe premiers secours du type ambulance de police serait adapté aux véhicules utilisés.

Ce réservoir fédéral comprendrait ainsi une certaine quantité d'équipes de types variés en plus de cadres et de spécialistes pouvant être actionnés individuellement.

Reste le problème de la disponibilité dans des délais très brefs. Le cas idéal est celui de la personne s'arrangeant elle-même pour être disponible, comme le médecin — le cas, certes rare, existe — qui remet sa clientèle pour ainsi dire d'une heure à l'autre à des confrères pour pouvoir partir en mission.

Dans les administrations de même que dans les entreprises de moyenne et grande importance, il devrait être possible de libérer rapidement une personne pour des actions de secours urgentes, ceci du moins parmi les personnes de la même spécialité et de ce fait interchangeables.

Dès qu'il s'agit d'équipes, la disponibilité rapide est plus difficile

à réaliser. Il est néanmoins une possibilité qui ne devrait pas être sous-estimée. C'est celle des corps professionnels de police et de sapeurs-pompiers des grandes villes où les problèmes de permanences, de vacances, maladie, etc. sont réglés à l'intérieur du corps de manière à assurer en tout temps la disponibilité d'effectifs suffisants. Le rodage est permanent du fait des mini-catastrophes qui se produisent continuellement dans toute agglomération d'une certaine importance.

On pourrait objecter que les effectifs actuels de la police notamment ne suffisent que de justesse pour exécuter les tâches normales. Mais il ne s'agit nullement de demander l'impossible. La Confédération pourrait par exemple s'entendre avec quelques villes pour faire augmenter à ses frais les moyens en personnels et matériels de leurs corps de police ou de sapeurs-pompiers. En contrepartie, ces corps tiendraient en tout temps une équipe de tel ou tel type et effectif à disposition de la Confédération. Un système de ce genre pourrait même constituer un attrait de plus pour le recrutement des corps.

Pour les équipes chirurgicales, on pourrait tenter une solution analogue avec les facultés de médecine et quelques grands hôpitaux cantonaux.

Les lieux d'engagement les plus probables sont situés hors d'Europe. Au problème de la disponibilité s'ajoute en conséquence celui du transport qui, pour les secours d'urgence, devra être rapide. Il importe donc d'assurer également la disponibilité rapide de moyens de transport aériens (personnel et cargo). Ces moyens de transport ne devront pas seulement pouvoir décoller en Suisse, mais aussi et surtout être utilisables sur des aérodromes de fortune. Enfin les distances, aussi bien entre la Suisse et le lieu d'engagement que sur ce lieu même, posent des problèmes d'entretien, d'approvisionnement et de communications qui ne souffrent ni retard ni improvisation.

III. Qualifications individuelles requises

Le personnel engagé à l'étranger doit donc être de haute qualité, ce qui implique une formation professionnelle complète et une solide expérience. 25 ans est un âge minimum pour le mécanicien qui aura ajouté un bon bagage à son apprentissage. L'universitaire par contre, à la formation initiale trop théorique pour l'aide en cas de catastrophe,

ne deviendra utile guère avant ses 30 ans, et cela à la condition encore d'avoir développé des dons de chef et d'organisateur.

Pour être complet, il sied de souligner l'importance d'une bonne santé, pour les tropiques notamment, et de connaissances suffisantes de l'anglais et du français. Les personnes prévues pour des fonctions dirigeantes devront être en mesure d'écrire correctement dans ces deux langues.

En région de conflit armé, les contacts avec des éléments militaires sont inévitables. De tels contacts sont fréquents aussi en des lieux de catastrophe naturelle, de nombreux Etats faisant immédiatement appel aux forces armées pour apporter aide et secours. L'expérience militaire personnelle facilitera grandement le travail du personnel d'aide en cas de catastrophe. Les contacts, la compréhension mutuelle et la collaboration seront plus aisés et l'efficacité y gagnera. Les atouts supplémentaires d'une formation de cadre sautent dès lors aux yeux.

Pour l'aide en cas de catastrophe et par excellence pour les missions du CICR, appelé à intervenir dans des régions de conflit armé, une formation militaire est donc des plus utile. Pour les engagements de longue durée, humanitaires ou de coopération technique, les obligations militaires ne sauraient être un inconvénient sérieux. A 25 ans, le militaire suisse non gradé a accompli les 2/3 de ses obligations militaires, à 30 ans les 5/6. Entre 25 et 30 ans, le soldat est astreint à 3 cours de répétition de 3 semaines, tandis qu'au-delà de 30 ans il n'a plus qu'à accomplir quelques rares périodes de 13 jours au plus. Ces quelques prestations demeurent ainsi un phénomène exceptionnel face aux vacances annuelles auxquelles chacun a droit, même sur le terrain. Du point de vue des inconvénients, c'est donc aux vacances qu'il faudrait s'en prendre!

IV. Conclusion

L'aide en cas de catastrophe, décidée par la Confédération, constitue un grand pas en direction d'une plus large solidarité de la Suisse avec le tiers monde.

L'engagement à l'étranger doit reposer sur le volontariat. L'homme reconnu valable et qui y prend goût peut en faire son second métier

pour un nombre d'années plus ou moins grand. Il se perfectionnera à chaque mission. Il se sentira appelé et s'en fera une vocation. Il faut absolument éviter d'introduire un élément d'obligation, de contrainte — inhérent à tout service — dans une vocation. Nul ne devrait être tenu d'accomplir à tout prix douze ou quinze mois dans le service civil à l'étranger.

Dans un tel contexte il ne reste guère de place pour un service civil à l'étranger, indépendamment du fait que la formation et l'expérience militaires font nécessairement défaut chez les serviteurs civils. Pour ceux-ci il y a bien des possibilités sur le plan national, partout où le manque de personnel est de plus en plus ressenti, notamment à la campagne et dans le domaine hospitalier.
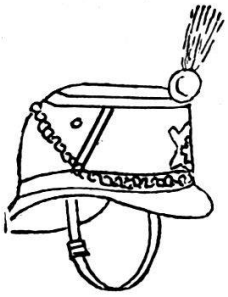
Lieutenant-colonel EMG Frédéric de MULINEN